

RETOUR SUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 7 FÉVRIER 2020

Des niveaux d'endettement en baisse constante et de nouveaux investissements dans les domaines de l'habitat, des mobilités, des déchets, de l'économie, du développement durable et de la qualité de vie

Vendredi 7 février, les Conseillers d'Auray Quiberon Terre Atlantique se réunissaient à Plumergat. L'occasion de présenter une situation financière particulièrement saine (faible niveaux d'endettement, baisse de la dette par habitant, augmentation de la capacité d'autofinancement, maîtrise des coûts de fonctionnement) qui permettra aux futures équipes de financer les projets pluriannuels votés ces 6 dernières années, notamment dans les domaines de l'assainissement, des déchets, des mobilités, de l'économie, de l'habitat et de la qualité de vie, et ceux à venir.

Un budget 2019 réalisé conformément aux prévisions

Conformément aux crédits votés par le Conseil Communautaire du 5 avril dernier, le budget 2019 s'élève à 120 M€ en dépenses et 137 M€ en recettes, soit un excédent net consolidé de 17 M€.

95 M€ d'investissements sur 6 ans

Le niveau d'investissement annuel moyen sur la période 2014-2019 est de 15,8 M€, soit 95 M€ sur les 6 ans.

Le programme d'investissement

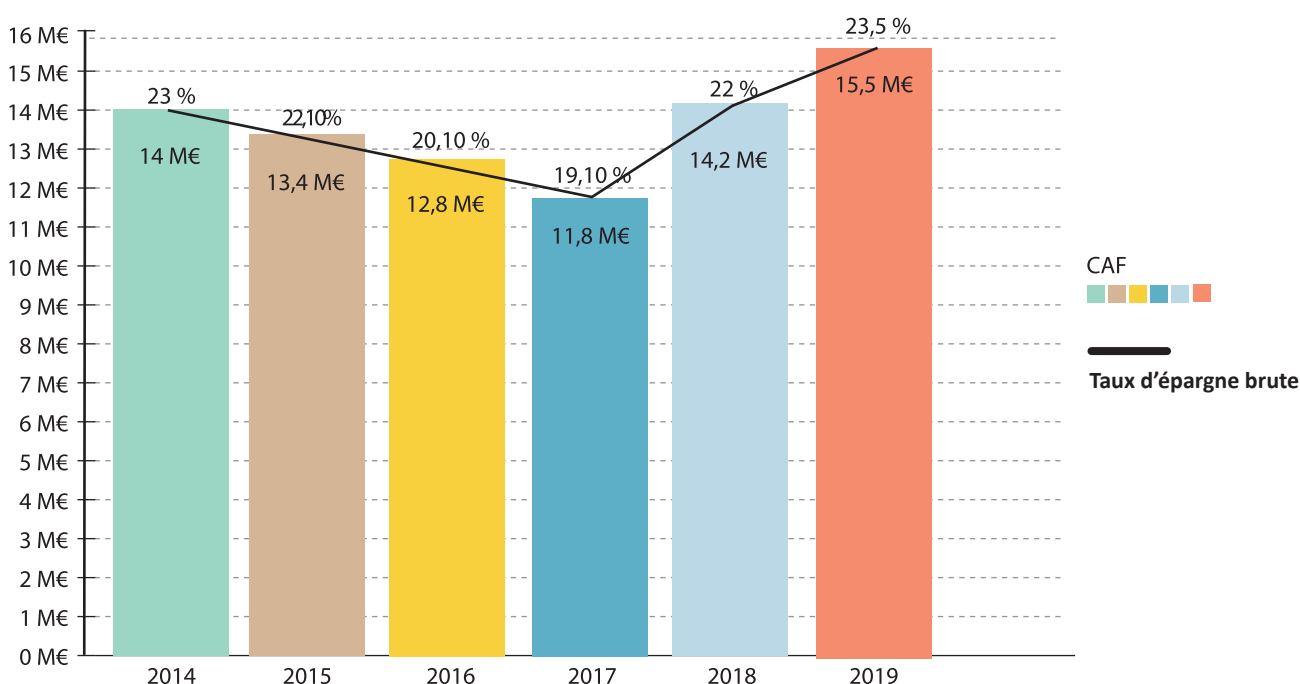
	2014-2019	2019
BUDGET PRINCIPAL	ÉCONOMIE	971 389 €
	AMÉNAGEMENT ET HABITAT	725 780 €
	TRÈS HAUT DÉBIT	2 452 451 €
	DÉCHETS, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT	807 694 €
	TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	6 452 248 €
	SPORT ET CULTURE	226 364 €
	PETITE ENFANCE	78 277 €
BUDGET ANNEXE	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 488 884 €

Des niveaux d'endettement faibles

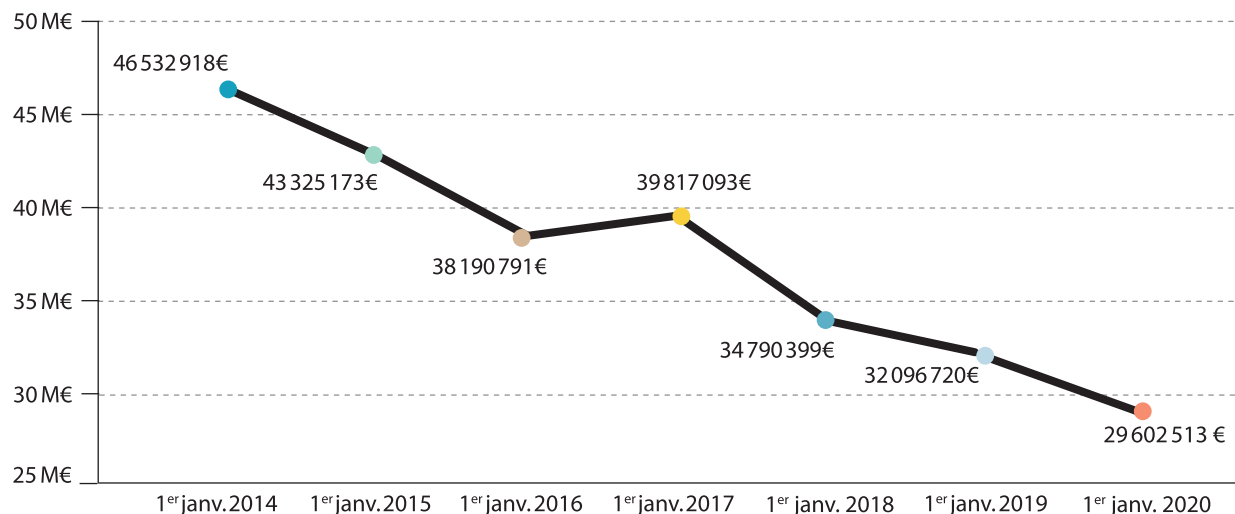
Ces investissements ont été majoritairement autofinancés, ce qui a permis à la Communauté de Communes de se désendetter. En effet, le désendettement de 16,9 M€ a permis de baisser la dette par habitant (INSEE) de 547 € ht en 2014 à 334 € ht au 1^{er} janvier 2020.

Les choix opérés par la collectivité permettent d'assurer la bonne maîtrise financière : la capacité d'autofinancement est de 15,5 M€ (contre 14,2 M€ en 2018), et l'excédent net consolidé atteint 16,7 M€.

ÉPARGNE ET TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (BUDGETS CONSOLIDÉS)

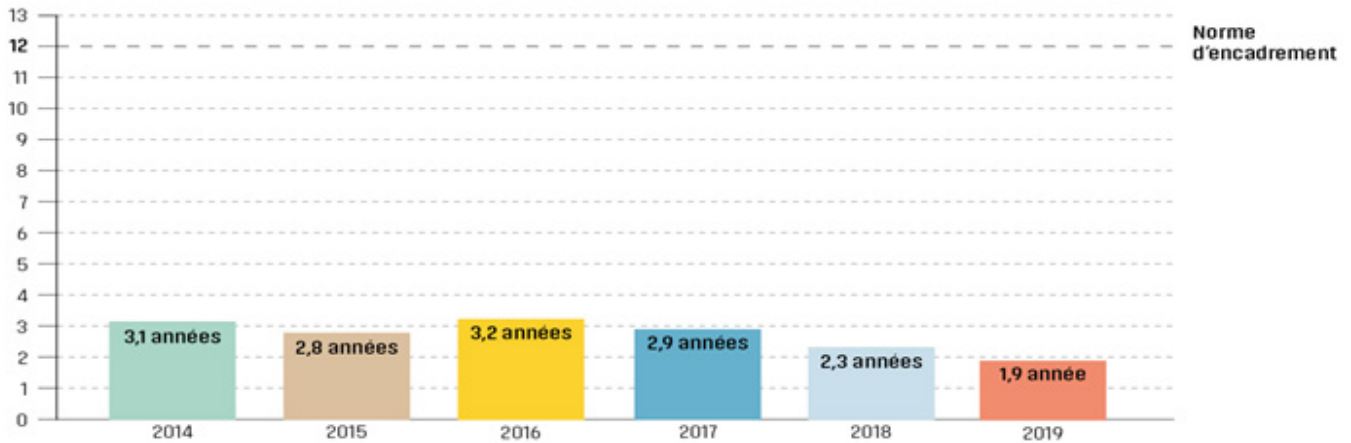


ENCOURS DE LA DETTE (BUDGETS CONSOLIDÉS)



L'application de la norme d'encadrement sur l'endettement des collectivités fait apparaître un très bon positionnement de la Communauté de Communes en 2019. En effet, les budgets agrégés soulignent une capacité de désendettement en 2019 de 1,9 an, bien en deçà du seuil des 12 ans fixé par l'Etat.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (BUDGETS CONSOLIDÉS)



Des taux d'imposition constants

Cette année encore, l'exécutif propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation (9,09 %), la taxe sur le foncier bâti (0,337 %), la taxe sur le foncier non bâti (2,16 %) et la contribution foncière des entreprises (21,73 %), ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9,86% et 10,54%).

Une situation saine et maîtrisée qui permet de poursuivre le programme d'investissements

Ces indicateurs financiers soulignent ainsi la bonne maîtrise des coûts de fonctionnement et une double capacité à investir (près de 15 M€ par an) tout en désendettant la collectivité (de près de 17 M€ en 6 ans).

La situation financière d'Auray Quiberon Terre Atlantique permet d'envisager les investissements votés ces 6 dernières années. Pour cette année 2020, les principaux projets concernent :

L'Eau et l'Assainissement

- 10,4 M€ pour sécuriser et raccorder les réseaux et adapter certaines stations d'épuration
- 3,5 M€ pour moderniser et étendre le réseau d'eau potable
- 525 000 € pour aider à réhabiliter des systèmes d'Assainissement Non Collectif non conformes

Les Déchets, la Gestion et la Valorisation des Ressources

- 1,6 M€ pour requalifier la déchetterie de Quiberon
- 700 000 € pour assurer l'entretien de l'UIOM
- 680 000 € pour renouveler des colonnes de collecte, des bacs et composteurs
- 350 000 € pour étudier les modalités d'extension des consignes de tri et de création d'une unité de traitement des biodéchets à Plouharnel
- 324 000 € pour construire la déchetterie de Houat
- 85 000 € pour acquérir un broyeur pour Houat et Hoëdic
- 300 000 € pour étudier la modernisation de la déchetterie de Carnac

Le Développement Economique

- 1,4 M€ pour aménager des Parcs d'Activités (Bréventec à Pluvigner, Porte Océane à Auray et Brec'h, Kermarquer à La Trinité-sur-Mer, Pen er Pont à Ploemel, Plein Ouest à Quiberon et Le Plasker à Plouharnel)
- 2,5 M€ pour déployer le Très Haut Débit

L'Habitat

- 1,98 M€ pour mettre en œuvre le PLH (Actions foncières, Aide au Logement et à l'Hébergement, Aide à la réhabilitation du parc privé, accompagnement aux Communes)
- 366 000 € pour aménager les aires d'accueil des gens du voyage

Les Transports et la Mobilité

- 9,6 M€ pour mener les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal (passerelle, achat de foncier, parkings, bâtiment voyageurs, réseaux d'éclairage...)
- 850 000 € pour créer, aménager et sécuriser les pistes cyclables d'intérêt communautaire
- 300 000 € pour mener les études sur la ligne Auray-Quiberon-Les îles

Le Sport

- 1,32 M€ pour la réalisation de la Salle de Gym

La Petite Enfance

- 1 M€ pour construire un multi accueil à Erdeven

Les Solidarités

- 14,7 M€ de fiscalité reversés aux Communes
- 984 000 € de fonds de concours aux Communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ADOPTÉ LE BUDGET À L'UNANIMITÉ

Subventions supérieures à 23 000 €

Comme chaque année, les associations qui œuvrent dans des domaines relevant des compétences communautaires sollicitent le soutien financier de la Communauté de Communes. Pour cette année 2020, le Bureau Communautaire propose au Conseil d'attribuer les subventions aux associations d'un montant habituellement supérieur à 23 000 euros :

Insertion

- Mission Locale (aide pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes)

Economie

- Initiative Pays d'Auray (financement de l'accompagnement des projets d'entreprises)

Petite Enfance

- Maison des P'tits Loups (aide au fonctionnement du Mutli-accueil)

Culture

- Paysages de Mégalithes (poursuite de l'élaboration du dossier UNESCO)
- Académie de Musique et d'Arts Sacrés (actions d'enseignement artistique, de diffusion culturelle et de préservation et de promotion de l'histoire, du patrimoine et des traditions du Pays d'Auray)
- Ti Douar Alre (fonctionnement de la Maison de Pays Ti Douar Alre, des animations sur l'ensemble du territoire communautaire tout au long de l'année, des formations de sonneurs et la promotion et le rayonnement de la langue bretonne)

Sport

- Cercle nautique de la Ria d'Étel (ouverture des activités pour tous)

Par ailleurs, le Bureau Communautaire, compétent dans l'attribution des subventions d'un montant habituellement inférieur à 23 000 euros, a souhaité laisser le soin aux futures équipes de se prononcer sur leurs attributions, après les élections.

LE VERSEMENT DE CES SUBVENTIONS A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Un meilleur service, de nouveaux investissements, des tarifs en baisse

Depuis 4 ans, les élus et agents de la Communauté de Communes travaillent de manière concertée pour définir le mode de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et attribuer les délégations. Ceci afin d'assurer, dès le 1^{er} janvier prochain, un meilleur niveau de services et d'envisager de nouveaux investissements, tout en baissant les tarifs.

Les conclusions de l'audit sur les modes de gestion commandé en 2015 par la Communauté de Communes au Bureau d'Etudes Naldéo soulignent la nécessité d'entamer, dès 2017, une réflexion pour organiser et rationaliser les futurs modes de gestion du service public d'assainissement et d'eau potable sur le territoire, en vue de la fin des contrats actuels prévus les 31 décembre 2020 et 2021.

Une année de travail a donc été nécessaire pour réfléchir aux futurs modes de gestion, pour informer, débattre avec les élus des possibilités. Trois scénarios ont été étudiés (la régie, la délégation de service public et le scénario mixte). Des analyses comparatives et une étude sur la tarification ont ensuite pu être présentées et débattues lors des séminaires de travail organisés à l'intention de tous les conseillers communautaires du territoire (les 13 octobre 2017, 6 juillet 2018, 26 octobre 2018), mais également lors des réunions de la commission environnement et lors des comités de pilotage qui se sont tenus à cet effet.

La proposition a été analysée par la commission consultative des services publics locaux réunie le 23 novembre 2018 qui a approuvé à l'unanimité le mode de gestion en délégation de service public. Cette commission est composée des représentants de l'Association des Usagers de l'Eau du Morbihan, de la délégation UFC-Que Choisir 56, de la Confédération syndicale des familles du Pays d'Auray, de l'Association Eau et Rivières de Bretagne.

C'est donc en connaissance de cause et avec les informations nécessaires que les élus communautaires ont pu choisir en 2018 la Délégation de Service Public comme mode de gestion le plus adapté au contexte actuel, en définissant la durée et lancer la publicité de mise en concurrence. Ce choix a été adopté à la majorité par 54 votants avec deux abstentions le 7 décembre 2018.

Huit mois ont ensuite été nécessaires pour mener les procédures de mise en concurrence (rédaction des cahiers des charges et pièces administratives, temps nécessaire aux candidats pour formuler leurs offres) avant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ouvre les plis (5 juillet 2019) et analyse les offres au regard des critères d'évaluation prédéfinis.

Des exigences particulières ont été intégrées en matière de tarification, de gouvernance, de transparence mais également de services aux usagers et d'expertise technique (réduction des pertes en eau potable, sécurité des installations notamment en saison estivale, connaissance du patrimoine, pilotage des stations d'épuration notamment membranaires, diagnostic permanent, surveillance des rejets, réduction de l'H2S, entretien, maintenance et renouvellement du réseau, connaissance du patrimoine, transparence du service...).

A l'issue de cette analyse, les élus de la Communauté de Communes, sur proposition de la Commission de Délégation de Service Public, ont engagé deux phases de négociations avec chaque candidat afin qu'ils puissent préciser et améliorer leurs offres, favorisant une réelle concurrence quant à la qualité et au coût des services rendus aux usagers.



Disposant de l'ensemble des informations pour procéder vendredi au choix du délégataire, les élus communaux ont donc procédé au vote de l'aboutissement de 4 années d'états des lieux, de diagnostic, d'études des différents scénarios, de concertation, de partage et de respect de toutes les procédures réglementaires et démocratiques nécessaires au regard de la technicité et des enjeux des questions de l'eau.

> Au regard des conclusions de l'analyse des offres réalisée sur la base des critères de jugement préalablement établis, **le Conseil a retenu comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif d'Auray Quiberon Terre Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2021**, le candidat ayant présenté la meilleure offre en terme de gestion technique du service concédé et de service à l'utilisateur, tout en produisant une offre tarifaire maîtrisée et répondant de façon pertinente en matière de gouvernance et de transparence :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

55 votants | 44 votes favorables | 11 votes défavorables (2 contre, 9 absents)

> S'agissant du concessionnaire du service public de distribution d'eau potable d'Auray Quiberon Terre Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2022, **les Conseillers ont retenu** le candidat ayant présenté une offre pertinente en terme de gestion technique du service concédé et de service à l'utilisateur, tout en produisant une offre tarifaire largement plus compétitive et répondant de façon pertinente en matière de gouvernance et de transparence :

SAUR

55 votants | 45 votes favorables | 10 votes défavorables (2 contre, 8 absents)

La signature des contrats début 2020 laisse ainsi le temps nécessaire aux délégataires pour organiser convenablement, selon les exigences des nouveaux contrats, la gestion des services publics d'assainissement dans moins d'un an, et d'eau potable, au 1^{er} janvier 2021 (transferts de personnel, locaux, achat des moyens techniques, véhicules légers, camions, stocks de pièces, pompes...).

Un meilleur service, de nouveaux investissements, des tarifs en baisse pour la part délégataire

Les contrats imposent notamment le renouvellement d'1 km de réseau par an pour 5M€ et le renouvellement de 500 branchements défectueux chaque année pour 9M€, un plan d'actions pour augmenter le taux de rendement de distribution d'eau potable à 91%, une sécurité accrue des installations notamment en saison estivale, une parfaite connaissance du patrimoine, le pilotage des stations d'épuration notamment membranaires, un diagnostic et la surveillance permanente des rejets, la réduction de l'H₂S, la transparence totale du service, l'accès aux données d'exploitation à tout moment, des sondages sur conduites en fonte, le géoréférencement en classe A des compteurs et branchements, des délais d'intervention maximum de 30 minutes et 2h sur les îles...



Pourquoi attribuer les contrats au même moment ?

Cela permet d'assurer une véritable concurrence. Dans le cas contraire le concessionnaire retenu pour gérer les services publics d'assainissement aurait bénéficié d'une situation avantageuse qui pourrait avoir comme effet de dissuader d'autres opérateurs de répondre sur la gestion de la distribution d'eau potable.

Station de Locoal-Mendon : démarrage des travaux en mai

Sous dimensionné, le lagunage de Locoal-Mendon, qui date de 1990, va être remplacé par une station capable de traiter les eaux de 4400 habitants de Landaul, Landévant et Locoal-Mendon, et intégrant une unité de désodorisation.

La Communauté de Communes vient de finaliser l'acquisition des terrains permettant ainsi le démarrage des travaux en mai prochain. Sa construction, qui devraient durer environ 1 an, représente un investissement de près de 3,5 M€ (avec le concours financier du Département et de l'Agence d'Eau).



ENVIRONNEMENT

Adoption définitive du Plan Climat Air Énergie Territorial

Arrêté le 7 décembre 2018, le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a successivement été soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, au Préfet de Région, au Président du Conseil régional puis soumis en début d'année au grand public pour consultation et contributions.

Ainsi, au terme de l'ensemble de ces procédures réglementaires, **Auray Quiberon Terre Atlantique vient d'adopter définitivement son Plan Climat Air Énergie Territorial** (3^e du département après Lorient et GMVA et 12^e collectivité bretonne sur 59) dont l'objectif est de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 2010), de diminuer de 30% les consommations énergétiques et d'atteindre 32% des énergies renouvelables.

Pour cela la Communauté de Communes, en partenariat avec les élus, associations et citoyens, va intensifier le déploiement d'actions transversales et concrètes pour transformer nos manières de vivre, de travailler, de produire et de consommer :

- Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs
- Animation du Club Climat
- Élaboration d'une stratégie de mobilité durable
- Structuration d'un plan de mobilité
- Mise en place d'un schéma directeur vélo
- Renouvellement des flottes de véhicules des collectivités
- Réalisation d'un inventaire des vulnérabilités du territoire au changement climatique
- Organisation de la collecte et de la valorisation du déchet à la source
- Développement du tri, et de la réduction des déchets
- Incitation des citoyens dans la réduction de leur production de déchets
- Mise en place d'une stratégie alimentaire locale
- Lancement d'une démarche de territoire économe en ressources et promotion de l'économie circulaire
- Création d'un cadastre du potentiel d'énergies renouvelables
- Développement et aide au déploiement des réseaux de chaleur
- Étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet exemplaire de méthanisation avec injection
- Incitation à la production d'énergie et l'auto-consommation
- Promotion d'un habitat performant par une politique de rénovation qualitative
- Accompagnement des Communes en matière de planification
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
- Soutien aux économies d'énergies et à l'auto-consommation d'énergie pour les entreprises

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Auray Quiberon Terre Atlantique, 1^{re} collectivité française lauréate du SARE

La rénovation énergétique des logements est l'un des axes majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique. Accélérer la dynamique de rénovation est créateur d'emplois et favorable au pouvoir d'achat, en particulier pour les personnes en situation de précarité énergétique.

Avec la volonté d'accélérer la rénovation thermique des 15 000 logements considérés comme énergivores (classement DPE supérieur à la classe D) sur les 24 communes, Auray Quiberon Terre Atlantique bénéficie, depuis 2015, d'importants financements Région et ADEME pour avoir été retenue comme 3^e Plateforme de Rénovation de l'Habitat de Bretagne (1^{re} du département). En effet, 50% des frais d'ingénierie, d'accompagnement et de diagnostic thermique ont été pris en charge ces 4 dernières années.

Afin de pérenniser le financement d'un service concret plébiscité par les artisans et très sollicité par les propriétaires pour optimiser leurs travaux et réduire leur facture énergétique, la Communauté de Communes s'est portée candidate au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) auprès de la Région Bretagne, première en France à déployer ce dispositif de l'Etat.

La Région Bretagne a répondu positivement à la Communauté de Communes qui, forte de son expérience et du succès de ses dispositifs reconnus à l'échelle nationale, devient ainsi la 1^{re} collectivité en France à bénéficier de ce nouveau dispositif national.

De nouveaux services pour réduire mes consommations énergétiques

Partenaire de la Maison du Logement d'Auray Quiberon Terre Atlantique depuis 2013, l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud (ALOEN) participe pleinement à la politique engagée par la Communauté de Communes en matière de rénovation énergétique. Très concrètement, elle a contribué à l'accompagnement de plus de 4 000 ménages, avec un gain énergétique moyen de 45% et générant près de 8 millions d'euros de travaux.

Aussi, les financements obtenus auprès de la Région à travers la convention SARE vont permettre de conforter et de renforcer ses actions, en cohérence avec les objectifs fixés par la Communauté de Communes au sein de son Plan Climat Air Energie Territorial à savoir :

- Informer les habitants du Pays d'Auray (propriétaires occupants, bailleurs, locataires, jeunes travailleurs, étudiants) sur les dispositifs d'énergies renouvelables pour stimuler la demande en rénovation énergétique,
- Conseiller et accompagner les propriétaires sur les volets techniques, réglementaires, administratifs, architecturaux et financiers de leur projet
- Déployer le dispositif du département de lutte contre la précarité « Morbihan Solidarité Energie »
- Aider les professionnels du bâtiment à structurer leur offre
- Former et outiller les agences notariales, bancaires et immobilières sur ces questions
- Accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leurs logements locatifs
- Organiser l'offre de financement (organismes bancaires et opérateurs nouveaux) et rechercher de nouveaux financements (mécénat, appels à projets régionaux, nationaux et européens)
- Sensibiliser les citoyens, et notamment les plus jeunes, sur les questions liées à l'énergie (visites de sites exemplaires, café-débat, ateliers, conférences, animations, salons...)

||| **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ CES POINTS À L'UNANIMITÉ**



Des ombrières photovoltaïques pour alimenter le Centre Aquatique Alre'O

La rénovation énergétique des logements est l'un des axes majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique. Accélérer la dynamique de rénovation est créateur d'emplois et favorable au pouvoir d'achat, en particulier pour les personnes en situation de précarité énergétique.

Cet équipement (qui apportera, aux usagers, ombrage et protection contre les intempéries) pourra produire 250 000 kWh/an pour un taux d'autoconsommation de 100%.

Aussi, afin d'écartier tout risque d'exploitation et financier en cas de baisse de production, Auray Quiberon Terre Atlantique va signer une convention pour que Morbihan Energies porte l'investissement, exploite, rembourse l'emprunt et reverse 50% des bénéfices (soit de 2 150 € HT à 2 900 € HT/an) à la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LA SIGNATURE DE LA CONVENTION À L'UNANIMITÉ

Pistes cyclables : une première demande de fonds de soutiens

Aménager des pistes cyclables sécurisées nécessite des investissements importants. C'est pourquoi la Communauté de Communes a voté, le 12 décembre dernier, la création d'un fonds de soutien de 424 166 € permettant aux Communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage, mais également de recevoir une subvention de la Région (50% plafonnée à 200 000 € par piste) et de la Communauté de Communes (25 % du reste à charge).

Ainsi, Erdevén est la première Commune à bénéficier de ce dispositif pour la création d'une voie cyclable sécurisée d'intérêt communautaire de 3,2 km reliant le bourg à la plage. Ce projet, d'un montant total de 810 275 € se voit attribuer 100 000 € de fonds de soutien de la part de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LE FOND DE SOUTIEN À L'UNANIMITÉ

La part modale du vélo représente 2,7% de l'ensemble des déplacements en France, plaçant notre pays au 25e rang de l'Union Européenne où la part modale moyenne dépasse les 7%. Et pourtant, les attentes des usagers en matière d'aménagement (infrastructures dédiées, partage de la voirie, traitement des discontinuités, stationnement sécurisé...) et d'accompagnement (offre de services, appui au changement de pratique...) sont de plus en plus importantes...

Aussi, afin d'encourager et de faciliter la pratique du vélo et de favoriser l'intermodalité entre les déplacements doux et les transports collectifs, les élus municipaux et communautaires **ont validés une carte des pistes cyclables d'intérêt communautaire qui compte 39 itinéraires, soit 195 km d'aménagements dont 137 km à réaliser, pour des investissements estimés à 17 M€.**



TRÈS HAUT DÉBIT

900 000 euros pour augmenter les débits de plus de 3200 foyers et entreprises

En 2011, les collectivités de Bretagne décidaient de coordonner leurs actions et de mutualiser les moyens financiers pour raccorder à la fibre optique l'ensemble des habitations et entreprises de Bretagne en 2030 (contrairement aux agglomérations voisines de Vannes et Lorient, le déploiement de la fibre optique n'est pas pris en charge par des opérateurs privés mais bel et bien par les collectivités).

En parallèle, afin d'assurer des niveaux de débits suffisant à certains secteurs qui rencontrent d'importantes difficultés de connexion, la Communauté de Communes va conventionner avec Mégalis Bretagne afin de co-financer 10 opérations permettant de multiplier par 3 les débits sur le réseau existants.

Le coût d'investissement global est de 898 571 euros dont 241 943 à la charge de la Communauté de Communes.

Neuf communes du territoires et plus de 2300 foyers et entreprises sont concernées : Camors (329), Carnac et La Trinité-sur Mer (974), Erdeven (316), Crac'h et Locmariaquer (748), Quiberon (680), Plumergat et Brandivy (20) et Saint-Philibert (160).

LE CONVENTIONNEMENT A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Retrouvez l'ensemble des notes de synthèse
sur le portail communautaire et toutes les délibérations
sur le site de la Communauté de Communes
www.auray-quiberon.fr, rubrique « Conseils et délibérations »